

1,50 €

DIMANCHE**LYON
MATI**

5 FÉVRIER 2006

N° 2 747

LE PROGRÈS

69 X

www.leprogres.fr

Le 2 avril 2002, Jamila Belkacem, alias Myriam Maillard, est condamnée à vingt ans de réclusion pour l'assassinat de son amant, Jacques – qu'elle a également escroqué –, survenu le 26 février 1999. Pour tenter d'être innocentée, elle fomenta un plan diabolique : du fond de sa prison, elle persuade sa fille d'éliminer René, son époux, qu'elle accuse du meurtre de Jacques. Le mari aurait éliminé l'amant. Pour mener à bien cette mission sordide, la jeune fille sera aidée par une amie de sa mère. Jamila Belkacem, instigatrice de ce machiavélique complot, est condamnée à la prison à perpétuité.

Jamila Belkacem : la perpétuité

Dans la nuit de vendredi à samedi, le verdict est tombé : Jamila Belkacem a été condamnée à la prison à perpétuité, assortie de 22 ans de sûreté. Soit la peine maximale pour cette aide-soignante qui avait planifié la tentative d'assassinat de son ex-mari. Lourde sanction également contre la complice du complot, mais clémence envers sa fille, qui était « instrumentalisée » par sa mère.

PAGE 7

Jamila Belkacem condamnée à perpétuité, sa fille épargnée

Assises du Rhône. La cour a prononcé des peines aux significations bien distinctes. Réclusion perpétuelle contre la mère instigatrice, clémence envers sa fille, lourde sanction contre la complice du complot. Récit

VENDREDI peu après minuit, l'heure du verdict. La porte des assises s'ouvre à nouveau, après une semaine de débats à huis clos en raison de la présence d'une accusée d'âge mineur à l'époque des faits. Depuis lundi, les visages ont changé. Jamila Belkacem, 45 ans, aide soignante jugée pour avoir planifié la tentative d'assassinat de son ex-mari en février 2003, est accablée, tassée dans le box. Au centre, Sihame Maziz, 28 ans, est rongée d'inquiétude. A droite, debout, jugée pour avoir versé le poison dans le flan de son père, Nadia (1) semble presque soulagée. Ces visages semblent exactement refléter les peines

prononcées. Perpétuité et 22 ans de sûreté contre Jamila Belkacem, peine maximale,

La cour a considéré Jamila Belkacem comme la principale actrice de l'entreprise criminelle qui visait à éliminer le père, pour en faire un coupable posthume de l'assassinat de son amant

conformément au réquisitoire. Douze ans de réclusion

criminelle contre Sihame Maziz. Et cinq ans d'emprisonnement, dont un an avec sursis et mise à l'épreuve de trois ans imposant une obligation de soins pour Nadia. La cour a donc considéré Jamila Belkacem comme la principale actrice de l'entreprise criminelle qui visait à éliminer le père, pour en faire un coupable posthume de l'assassinat de son amant.

Les jurés ont catégoriquement rejeté l'argument de la défense qui soutenait l'irresponsabilité pénale de cette femme hautement mythomane. L'avocat Gilles Aubert a immédiatement fait appel, convaincu qu'un « délire paranoïaque »

mine la personnalité de sa cliente.

Vers un nouveau procès

En revanche, le verdict a clairement épargné sa fille, contre laquelle pesait un réquisitoire de 8 à 10 ans de prison. « Elle a bien été instrumentalisée par sa mère » commente avec soulagement Frédéric Mortimore, son avocat. « C'est une signification importante, une porte s'ouvre devant elle, sur le chemin du pardon » ajoute Jacques Frémion, défenseur du père.

En infligeant une lourde peine à Sihame Maziz, la cour a visiblement suivi la thèse de l'avocate générale Véronique Escolano, sur les motivations

crapuleuses d'une jeune femme qui a joué la complice active et indispensable, animée de « motivations financières ». Version vivement contestée par l'avocat Alain Jakubowicz, qui n'a pas précisé s'il faisait appel. Il reste à savoir où l'appel de Jamila Belkacem va entraîner sa fille. Témoin ou accusée d'un nouveau procès ? Au parquet d'en décider. Dans la lumière blafarde du prétoire, René M. s'est approché de sa fille, avant un retour de plusieurs mois en prison. Une conversation intense, leurs bras superposés, comme une petite lueur dans la vapeur des destins judiciaires.

Richard Schittly
rschittly@leprogres.fr

JAMILA BELKACEM

la diabolique

par Jean-Didier Derhy

Nous sommes le 26 février 1999 et, au standard du Service départemental d'incendie et de secours de Bourg-en-Bresse, le pompier interroge : « Donnez-nous l'adresse et votre nom, on arrive. » La jeune femme reprend sa respiration... : « 6, rue Charles-Jarrin à Bourg... Myriam, je suis Myriam Maillard. »

Les deux soldats du feu qui grimpent dans le camion d'intervention ignorent encore qu'ils sont les premiers acteurs d'un incroyable fait divers qui va tenir la France en haleine pendant plusieurs mois. Le véhicule rouge approche, une femme brune fait de grands signes en criant : « C'est ici ! Il est arrivé quelque chose à mon ami. »

Lorsque les pompiers pénètrent à l'intérieur de l'habitation, ils découvrent un appartement noirci par la suie. Dans la chambre, située sous une mezzanine, un corps carbonisé couché sur les restes d'un lit. Myriam s'effondre : « J'avais rendez-vous avec Jacques. Nous sommes ensemble depuis sa séparation avec sa femme. J'étais absente depuis une semaine. À mon retour, j'ai essayé de lui téléphoner et je suis venue frapper à sa porte. » Elle semble inconsolable. La police vient procéder aux constatations d'usage, c'est une mort accidentelle. Myriam précise que son ami avait l'habitude de lire au lit après avoir pris des somnifères. Il aimait s'éclairer à la bougie, ce qui lui évitait de se relever pour éteindre. Le 3 mars 1999, le vétérinaire est inhumé dans un petit cimetière du Vaucluse. Deux femmes assistent à ses obsèques : Myriam, la maîtresse, et Agnès, l'épouse.

Épilogue d'une histoire banale qui démarre, en février 1995, par une petite annonce dans un gratuit de la région : « Homme, 46 ans, caractère jeune, 1,80 mètre, non fumeur. Vous, 35-45 ans, libre, charme, ronde acceptée. » Jacques Brunet cherche une compagne, et lorsque Myriam répond, elle semble correspondre à ses attentes. Dès leur première rencontre, elle se fabrique un passé. Elle affirme être native de Lisbonne, vivre chez son frère, un certain Georges. Puis se livre à des confidences sur son enfance misérable durant laquelle elle était contrainte de manger de l'herbe pour survivre... Et puis, il y a sa maladie, sa terrible maladie : la jeune femme souffre d'un cancer des os et suit des séances de radiothérapie dans un grand hôpital de Boston. D'où son besoin d'argent pour les déplacements aux États-Unis !

Au fil des mois, les proches de Jacques observent un changement. Lui, le scientifique naguère si rigoureux, devient irrationnel. Myriam aurait des pouvoirs surnaturels... Il assure qu'un jour, en passant devant une église, sa nouvelle conquête se serait précipitée à l'intérieur avant de ressortir le tee-shirt ensanglanté. Un peu plus tard, Jacques affirme que sa dulcinée est capable de traverser les murs. Au travail, sa secrétaire ne le reconnaît plus : « Il a l'air dépressif. » Quelques jours avant sa mort, Jacques est convaincu de recevoir des messages cabalistiques.

Après le sinistre, un expert en assurances est mandaté pour chiffrer les dégâts de l'appartement incendié. Très vite, le professionnel fait d'étonnantes constatations : « Il y a plusieurs départs de feu et l'incendie n'a pas pu prendre à partir d'une bougie », atteste Yves Debertolis. Plus curieux encore, sur le



Dessin de Pauline Grassi.

matelas où a été découvert le corps de Jacques, l'expert retrouve des traces d'essence. Pas de doute : « Il s'agit soit d'un assassinat, soit d'un suicide. » L'expert fait part de ses conclusions à Agnès, l'épouse de Jacques. Cette dernière est anéantie et son premier réflexe est de prévenir Myriam, qui a une réaction étrange. La compagne de Jacques tente, en effet, de convaincre l'expert qu'il se trompe et qu'il s'agit bien d'un accident.

Quelques jours après, Agnès reçoit une lettre anonyme postée de Paris, dactylographiée et criblée de fautes. Un drôle de courrier où l'on peut lire entre autres : « Je suis l'amie de Jacques avec laquelle il devait partir en bateau [...] laissez tranquille Myriam, elle est au courant de rien [...] elle est innocente. » Pourquoi une telle lettre ? Innocente de quoi ? Agnès est troublée et dépose plainte auprès des gendarmes de Bourg-en-Bresse. Le 5 mai 1999, une information judiciaire est ouverte pour déterminer les causes du décès de Jacques. Les enquêteurs découvrent rapidement plusieurs faits troublants...

Myriam s'appelle en réalité Jamila Belkacem. La petite amie du défunt vétérinaire vit dans un petit appartement de Villefranche-sur-Saône, mariée avec René Maillard, celui qu'elle a fait passer pour son frère Georges. Enfin, quelques semaines avant sa mort, le compte en banque de Jacques a été siphonné de 504 000 francs (près de 83 000 euros actuels) au bénéfice de... Jamila Belkacem. Les enquêteurs décident d'en savoir plus et, le 12 mai 1999, le corps de Jacques Brunet est exhumé. L'autopsie révèle qu'il est en réalité mort empoisonné avant le départ du feu. Jamila est suspectée. Les gendar-

mes creusent cette piste. Leur flair ne les trompe pas. Dans l'ordinateur de Jamila, les enquêteurs retrouvent la lettre anonyme envoyée à Agnès, ainsi que de fausses ordonnances de tranquillisants... Ceux-là mêmes retrouvés dans le corps de Jacques. Cette lettre anonyme a été écrite le 25 février 1999 à 11 h 02, soit un jour avant la découverte du corps de Jacques. La conviction des gendarmes est faite. Djamilia a drogué son amant des mois durant, avant de le tuer.

Le mobile ? L'argent. Jacques avait un rêve : acheter avec ses économies un voilier pour faire le tour du monde.

Placée en garde à vue, Jamila Belkacem n'avoue rien et fait preuve d'un incroyable sang-froid.

D'ailleurs, quelques jours avant sa mort, il s'était rendu à Deauville car il venait de trouver ce qu'il cherchait. Mais au moment de payer, Jacques se serait aperçu que son compte avait été vidé. Jamila Belkacem, ainsi démasquée, ne l'aurait pas supporté. Le 7 octobre, la suspecte est placée en garde à vue. Elle n'avoue rien et fait preuve d'un incroyable sang-froid. Mais malgré l'absence d'aveux, Jamila est mise en examen pour escroquerie et assassinat, avant d'être incarcérée à la maison d'arrêt Montluc, à Lyon. Les gendarmes poursuivent leurs investigations et accumulent les preuves. Le 2 avril 2002, le procès

s'ouvre devant la cour d'assises de l'Ain. Jamila Belkacem est condamnée à vingt ans de prison.

Contre l'avis de ses avocats, elle fait appel. À ce moment-là, personne ne se doute du complot machiavélique que la condamnée est en train d'ourdir pour sortir de prison. Le 26 février 2003, le procès en appel de Jamila débute sous les lambris de l'ancien palais de justice de Lyon. Le président vient tout juste de tirer au sort les jurés et s'appête à ouvrir l'audience, lorsqu'un coup de théâtre, rarissime en cour d'assises, se produit. Un huissier dépose une lettre sur son pupitre. Le président, incrédule, découvre son contenu : « Je vous écris pour vous dire que je ne viendrai pas au procès en tant que témoin, car je suis coupable. Oui, monsieur, c'est moi qui ai assassiné Jacques Brunet, le 23 février 1999 dans la soirée. Cette date me hante. [...] Je ne supporte pas la prison et je ne pense pas qu'elle diminuera ma souffrance. Je préfère me suicider libre que derrière les barreaux. » Le président est atterré. Dans le box, Jamila fait mine de ne rien comprendre. Après un moment de flottement, le président reprend les choses en main et demande aux gendarmes d'aller chercher René Maillard. Ils le retrouvent chez lui. Il a mis ses menaces à exécution. Le mari de Jamila Belkacem est là, allongé sur son lit, dans le coma. Une petite bonbonne de gaz est ouverte à proximité. Il semble avoir fait une tentative de suicide, mais il respire encore. Les pompiers le conduisent à l'hôpital. Les débats sont suspendus. Avant de retourner en cellule, Jamila lance aux jurés : « Je suis innocente, je vous l'avais bien dit. »

Les médecins font l'impossible et parviennent à sauver René, *in extre-*

Suite à la mort de Jacques Brunet, les enquêteurs découvrent que le compte en banque de ce dernier a été vidé de 504 000 francs au profit de Jamila Belkacem. Le mobile du crime est clair : l'argent. Au moment d'acheter le voilier de ses rêves, quelques jours avant sa mort, Jacques aurait découvert que son compte était vide. Ne supportant pas l'idée d'être démasquée, Jamila aurait ainsi mis son funeste dessein à exécution.

Dessin de Lucas Solinas.

Le Progrès du 3 février 2006

Une mère « poulpe » comparée au cas Romand

Assises du Rhône. Une impressionnante scène d'hystérie a éclaté hier dans le box des accusées. Pour des experts, le fonctionnement narcissique de Jamila Belkacem s'apparente à celui du faux docteur Jean-Claude Romand

Hier en fin de matinée, Jamila Belkacem explose dans le box des accusées. Se tape la tête contre une rampe, hurle et tremble à terre. Maltraitée par quatre policiers, elle est placée dans une arrière-salle, auscultée par un médecin, avant de reprendre sa place en début d'après-midi. Du flan ? Selon plusieurs témoins, cette « impressionnante scène d'hystérie » a été déclenchée par la remarque d'un expert psychiatre, au moment où il était question d'un viol qu'elle aurait subi dans son enfance. L'expert aurait émis des doutes sur la véracité de ses discours, mettant implicitement en cause ce nouvel élément dans la complexe biographie de Jamila Belka-

s'était effondré sur une simple remarque à propos de son chien de compagnie.

« Le procès s'orientait systématiquement contre Jamila Belkacem » déplore Gilles Aubert, pour qui l'emprise machiavélique qu'on lui prête a ses limites dans les actes des deux autres jeunes accusées

Au cours d'une journée consacrée aux expertises de personnalités, des psychiatres ont comparé le cas

instrumental d'un monde imaginaire qui peut aussi conduire à la souffrance d'une absolue solitude.

« Ce n'était pas une mère poule, mais une mère poulpe » aurait résumé un expert à propos d'une Jamila Belkacem utilisant sa propre fille pour tenter d'assassiner le père en février 2003, avec l'aide d'une amie.

Débat sur la responsabilité Pour l'accusation et la majorité des avocats, cette mythomanie ne constitue pas pour autant une maladie mentale, susceptible d'atténuer la responsabilité pénale de l'accusée. « Un mythomane sait que ce qu'il dit n'est pas vrai, mais il a besoin de convaincre son assistance » dit Frédéric Mortimore, avocat de la



Jamila Belkacem Archives Christophe Busti

« pathologie altérant la conscience ». « Le procès s'orientait systématiquement contre Jamila Belkacem » déplore Gilles Aubert, pour qui l'em-

concentré de Freud et de tragédies grecques. Réquisitoire et verdict prévus aujourd'hui. Hier soir, Jacques Freimion plaquait pour René

Lors de la journée d'audience du 2 février 2006, consacrée aux expertises de personnalité, les psychiatres comparent le cas de Jean-Claude Romand au fonctionnement de Jamila Belkacem : « Un narcissisme poussé à l'extrême, une mythomanie qui fait du mensonge une substance quotidienne, où l'image de soi est une question de survie. »



Lors du procès en appel en 2003, un huissier dépose une lettre sur le pupitre du président de la cour d'assises : René Maillard, le mari de Jamila Belkacem, s'accuse du meurtre de Jacques Brunet et annonce son suicide. Sauvé *in extremis*, l'enquête révélera la stratégie de Jamila qui a instrumentalisé sa fille afin qu'elle élimine son père. Un plan diabolique qui lui vaudra la réclusion à perpétuité.

Dessin de François Dufour.

Lorsque les pompiers → pénètrent au 6, rue Charles-Jarrin à Bourg-en-Bresse, ils découvrent un corps carbonisé couché sur les restes d'un lit. Il s'agit du corps de Jacques Brunet, l'amant de Jamila Belkacem, alias Myriam Maillard. Mort accidentelle selon les premières constatations, il s'agit en réalité d'un assassinat par empoisonnement commis par Jamila la diabolique. Le début d'une affaire judiciaire qui va tenir la France en haleine pendant plusieurs mois.

Dessin de Pauline Grassi.

mis. À son réveil, à l'hôpital de Villefranche-sur-Saône, il ne comprend pas vraiment ce qu'il fait là ! Après avoir repris ses esprits, le convalescent s'énerve. Non, il ne s'est pas suicidé ; non, il n'a pas écrit de lettre de revendication... Il ne comprend rien ! Son dernier souvenir, avoir mangé du flan au chocolat préparé par sa fille... puis plus rien. Les gendarmes commencent, eux, à comprendre. Du fond de sa prison, Jamila a instrumentalisé sa fille aînée pour que l'adolescente élimine son père. Un crime qui l'innocenterait de l'assassinat de son amant. Les pièces du diabolique puzzle se mettent en place sous les yeux des enquêteurs. Durant de longs mois, Jamila a « lavé le cerveau » de sa fille aînée qui lui rend régulièrement visite au parloir. Elle l'a convaincue de son innocence en accusant le père du meurtre de Jacques... Jamila met en place une stratégie simple, un plan d'action en plusieurs points. D'abord, écrire sur l'ordinateur de la famille une lettre d'aveux dont le brouillon a été rédigé en prison. Pour imiter la signature de René,

rien de plus simple que de se servir du modèle qui se trouve sur le carnet de correspondance de l'enfant. L'empoisonnement progressif de la victime constitue la deuxième étape de ce funeste plan. Simulant une dépression, Jamila se fait prescrire des anxiolytiques puissants, qu'elle conserve précieusement avant de les remettre à sa fille en lui demandant

« C'est ma haine et l'injustice qui ont diffusé en moi le poison de la vengeance. »

de les incorporer dans le dessert que le père affectionne tant... Mais l'homme est robuste ! En huit mois, René sera victime de six tentatives de meurtre perpétrées par sa fille. Souvent, l'adolescente ne va pas jusqu'au bout... Du fond de sa prison, Jamila comprend vite que son adolescente de fille n'est plus très

motivée. Le procès en appel approche, l'accusée s'impatiente, lorsqu'elle trouve enfin une solution. La terrible prédatrice sollicite une amie, Sihame, qui s'assurera que la jeune fille mène à son terme le projet parricide. Une sorte de « coach » de l'horreur. Sous influence totale, Sihame, convaincue elle aussi de l'innocence de Jamila, accepte cette mission sordide. La veille du procès, la fille aînée de Jamila cette fois ne flanche pas. Elle empoisonne le flan au chocolat qu'elle sert à son père. René tombe dans le coma. Suivant à la lettre les consignes de la meurtrière, Sihame ajoute la petite bouteille de gaz, histoire de faire « plus suicide ». Les deux jeunes filles sont interpellées. Devant les gendarmes, elles s'effondrent et reconnaissent tout. Jamila est bien obligée d'avouer avoir tenté d'assassiner son mari. « C'est ma haine et l'injustice qui ont diffusé en moi le poison de la vengeance. » Le 10 décembre 2003, devant une salle d'audience pleine à craquer, le procès en appel de Jamila Belkacem recommence... Cette fois, sans coup de théâtre. Avant de débiter, le prési-

dent souhaite entendre la fille aînée de Jamila. L'adolescente, qui a presque 17 ans, arrive à la barre sans un regard pour sa mère. La jeune fille est incarcérée depuis quatorze mois. D'une voix presque inaudible, elle explique en baissant la tête : « J'ai tenté d'assassiner mon père sur les ordres de ma mère. » Jamila supplie alors sa fille. C'est la première fois qu'elle fait preuve d'une émotion dans le box : « S'il te plaît, regarde-moi », lance-t-elle. L'adolescente l'ignore. Pour la première fois, sa fille lui échappe. Jamila est condamnée à trente ans de réclusion pour l'assassinat de Jacques. Quelques mois plus tard, elle est condamnée à la réclusion à perpétuité pour la tentative d'assassinat de son mari. Sa fille écope d'une peine de prison de trois ans ferme, plus un an avec sursis et une mise à l'épreuve de trois ans. Leur complice, Sihame, 28 ans, est condamnée à douze ans de prison. René Maillard a déménagé. Aujourd'hui, il tente de se reconstruire loin de la diabolique Jamila. Et il renoue progressivement des liens avec sa fille.

